

Paris, le 25 novembre 2008

Métallurgie : un nouvel élan pour un dialogue social renouvelé

Animées d'une forte volonté de développer le dialogue social et suite à la position commune sur « la représentativité, le développement du dialogue social et le financement du paritarisme », l'UIMM et les organisations syndicales de la métallurgie (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO) se sont réunies le 24 novembre 2008 afin de définir ensemble l'agenda social de la branche.

Pour la première fois, elles se sont mises d'accord sur les thèmes, la méthode et le calendrier des futures négociations dans une démarche à court, moyen et long terme, en signant un relevé paritaire de discussion.

L'UIMM et les organisations syndicales ont souligné toute l'importance qu'elles accordaient à la mise en place « d'une politique industrielle dynamique, essentielle pour le développement de l'activité économique et donc de l'emploi en France. »

Plusieurs thèmes ont été identifiés et pourront être traités dans le cadre du programme « **Adaptation des dispositifs de branche et du dialogue social aux enjeux de l'industrie de demain** » :

- Emploi, Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), Formation
- Rémunération et avantages sociaux
- Conditions de travail et santé au travail
- Voies et moyens du dialogue social dans la branche au niveau national
- Champ d'application professionnel

Pour 2009, l'UIMM et toutes les organisations syndicales ont fixé des sujets prioritaires de négociation :

- L'emploi, la GPEC et la formation
- Les voies et moyens du dialogue social dans la branche au niveau national

Les dates des 22 janvier, 25 février et 25 mars 2009 ont d'ores et déjà été fixées pour engager ces négociations.

Dans le cadre de cette démarche, une prochaine réunion a été programmée le 11 décembre 2008. Celle-ci s'inscrira sous le thème « rémunérations et avantages sociaux ». Elle aura pour objet la fixation du barème des appointements minimaux garantis des ingénieurs et cadres et l'examen des mesures à prendre en vue de réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Partageant la même volonté de relancer un dialogue social inventif et constructif, des groupes de travail seront désormais mis en place pour préparer d'éventuelles négociations.

Ces cinq groupes auront des thèmes distincts :

- Le premier aura pour objet l'actualisation des accords sur la sécurité de l'emploi ;
- Le deuxième sera axé sur les conditions de travail et la santé au travail ; dans ce cadre seront examinées les questions de prévention, notamment en matière de pénibilité ;
- Le troisième examinera la question du champ d'application professionnel ;
- Le quatrième, qui se tiendra à l'issue de la négociation sur la GPEC, portera sur l'évolution de la classification ;
- Le cinquième réalisera un bilan des dispositifs territoriaux mis en place dans la branche en matière de prévoyance.

Enfin, l'UIMM et les organisations syndicales ont convenu de mettre en place un dispositif d'évaluation et de suivi des accords collectifs conclus afin de renforcer l'efficacité de la négociation et la qualité des accords qui en résultent.

« Cette évolution du dialogue social au niveau de la branche doit permettre d'apporter des réponses immédiates à l'environnement exceptionnel que nous connaissons mais aussi de développer des politiques sociales permettant d'accompagner le développement des entreprises industrielles à moyen et long terme » a déclaré Jean-François Pilliard, Délégué général de l'UIMM, à l'issue de cette réunion.